

VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AVRIL 2026**

sous la présidence de M. Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 26

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, WOEHREL Stéphane, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, ACKER Florence, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, PELISSIER François, STOFFEL Véronique, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à M. HARTMANN Jean-Philippe
Mme BECK Marie-Anne à Mme WALTER Céline
Mme FRITZ Aurélie à Mme PETER Nathalie

N° 56/2026 FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES – EXERCICE 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de M. HARTMANN, 1^{er} Adjoint au Maire,

Appelé à fixer le taux d'imposition des contributions locales directes,

Après examen le 9 avril 2026 en réunion interne de l'ensemble des conseillers municipaux issus des élections du 15 mars 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026 et donc de les maintenir à

- TFPB : 25,07 %
- TFPNB : 42,78 %,
- THRSLV : 16,35 %,

FIXE les taux d'imposition des contributions locales directes pour l'année 2026 comme suit :

<i>Désignation des taxes</i>	<i>Taux de référence 2025</i>	<i>Taux proposés 2026 (Inchangés)</i>	<i>Base d'imposition prévisionnelle 2026</i>	<i>Produit fiscal attendu 2026</i>
Taxe foncier bâti	25,07 %	25,07 %	7 859 000	1 970 251 €
Taxe foncier non bâti	42,78 %	42,78 %	81 800	34 994 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	16,35 %	16,35 %	300 000	49 050 €

Total produit fiscal attendu
(ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2026)

2 054 295 €

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de
légalité, et de sa publication sur le site Internet
de la commune le .30.avril 2026

pour le Maire empêché
LE 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Jean-Philippe HARTMANN